

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Cision – Montréal métropolitain, Montérégie et hebdomas régionaux

Entraves majeures au pont de l'Île-aux-Tourtes

Diminution de la limite de vitesse et surveillance accrue : de nouvelles mesures pour assurer des déplacements sécuritaires

Montréal, le 15 décembre 2023. – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe les usagers de la route qu'afin de veiller à la sécurité des déplacements dans le contexte des entraves majeures au pont de l'Île-aux-Tourtes, différentes mesures sont mises en place sur l'autoroute 40.

La limite de vitesse sur le pont de l'Île-aux-Tourtes, reliant Montréal et Vaudreuil-Dorion, sera abaissée à 60 km/h dès le lundi 18 décembre. Une diminution de la vitesse pratiquée par les usagers de la route aide à limiter les risques d'accident, ce qui réduit les fermetures momentanées de voies de circulation. Dans la zone de chantier aux approches du pont, où plus d'une voie est ouverte, la limite de vitesse demeure à 70 km/h.

Pour assurer le respect de la limite de vitesse, la surveillance sera accrue sur le pont, notamment au moyen de radars photo mobiles. Une signalisation installée à l'approche du pont, dans chaque direction, informe les usagers de la route que ce secteur de l'autoroute 40 fait l'objet d'une telle surveillance. Le panneau à cet effet reprend, sur fond orange, le pictogramme utilisé ailleurs sur le réseau routier pour annoncer la présence possible d'un radar photo.

De plus, des radars pédagogiques ont été installés dans la zone de chantier, et les limites de vitesse aux approches du pont ont été marquées à même la chaussée. Le but est de sensibiliser les usagers de la route à l'importance de respecter ces limites tout au long de leur trajet. En effet, les observations réalisées sur le terrain montrent que les usagers ont tendance à accélérer considérablement sur le pont, ce qui augmente le risque d'accident.

Lorsqu'une infraction est détectée par un radar photo, aucun point d'inaptitude n'est porté au dossier du propriétaire du véhicule, mais le montant de l'amende est doublé quand l'infraction est commise dans une zone de travaux routiers.

La liste des zones de chantiers routiers ciblées par les radars photo se trouve sur Québec 511. Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleuses et travailleurs, le respect de la signalisation en place est essentiel.

Le Ministère remercie les usagers pour leur collaboration.

Liens connexes

Page [Facebook](#) et compte [X](#) consacrés au pont de l'Île-aux-Tourtes, désormais accessibles pour s'informer à propos du projet de maintien et de reconstruction du pont actuel.

[Page Web du projet](#) sur le site Web du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Pour toute question ou tout commentaire concernant le pont de l'Île-aux-Tourtes, il est possible de communiquer avec le Ministère par le [formulaire en ligne](#), ou en composant le 511.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

– 30 –

**Pour
information :**

Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724